

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 8 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Ancienne Ecole sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents : Mrs Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Nans Delafontaine, Mme Françoise Guineau

Etaient excusés : Mr Alain Delafontaine, Mme Christine Coulon

Etait absent : Mr Fabien Postel

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité après avoir apporté deux modifications :

- Eclairage public : devis établi au 2 novembre 2018
- Devis PF Couverture : montant 727,50 euros et non 272,50 euros

Point d'information sur les suites de l'étude pour un Schéma Directeur d'Assainissement de Gerberoy centre bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine étape est de monter une réunion avec le cabinet Amodiag, l'assistant à maîtrise d'ouvrage Verdi Ingénierie, l'agence de l'eau, la Communauté de communes de Picardie Verte et le Conseil Départemental afin d'initier la procédure d'adoption d'un schéma directeur d'assainissement pour Gerberoy centre bourg.

Point sur les chantiers 2019 et en cours

- *Fin restauration de la Place la Hire et Xaintrailles*
Le gravillonnage aura lieu en mai (de préférence un lundi). En effet, pour la pérennité de cette restauration, il est nécessaire de la faire quand il fait assez chaud.
- *Réparation du moteur des cloches de la Collégiale et pavage*
L'entreprise Huchez est intervenue semaine 5. Cependant, suite à un problème de raccordement électrique nécessitant l'intervention d'EDF, les travaux ne pourront être finis qu'en mai.
Monsieur le Maire souligne le travail de Jacky sur le pavage et l'en remercie.
- *Mise aux normes de l'éclairage public : vote de la DETR*
Monsieur Didier Lancel doit se rapprocher du SE60 pour ajouter une lanterne qui sera installée Boulevard Guillaume le Conquérant près des poubelles.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR.
- *Aire de retournement et signalétique de circulation et de stationnement*
L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord, avec certaines prescriptions, pour la création de l'aire de retournement. La municipalité va donc se rapprocher des services du département pour renforcer et améliorer la pré-signalétique sur les routes menant à Gerberoy.
La municipalité va également renforcer sur son territoire la signalétique d'interdiction de stationnement en prenant avis auprès du CAUE et en faisant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

➤ *Réalisation du livre de Gerberoy*

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a trouvé un premier mécène, Enedis, pour un montant de 3000 euros.

Proposition coupe de bois de l'entreprise Constantin

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun acheteur ne s'est fait connaître lors des deux ventes organisées par l'ONF pour le bois tombé au Bois de la Ville. Cette dernière a toutefois reçu une offre écrite par l'entreprise Constantin d'un montant de 32 000 euros.

Monsieur Lancel rappelle également que ce bois est à terre depuis un an et qu'il risque de s'abîmer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise Constantin.

Point d'information sur le litige avec le SIEAB

Monsieur le Maire rappelle la dette de Gerberoy auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne d'un montant de l'ordre de 45 000 euros suite à la défiscalisation de la taxe effectuée par le syndicat en 2016.

Afin d'être en mesure d'apurer cette dette, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réinstaurer la taxe aux Gerboréens dès 2019 au même tarif que 2016 et de mettre en place le plan de remboursement sur six ans proposé par le SIAEB.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'apurement de la dette et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Adhésion et demandes de subventions arrivées en mairie

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune aux organismes suivants :

- CAUE de l'Oise pour un montant de 120 euros
- Association des calvaires du Beauvaisis pour un montant de 17 euros
- Assistance Départementale des Territoires de l'Oise pour un montant de 111,60 euros

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- Emion : 75 euros
- Sporting club Songeonnois : 20 euros
- Rêve de Gosses : 30 euros sur le budget du CCAS

Indice de référence applicable pour le calcul des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux

Monsieur le Maire explique que suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, pris dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), il convient de prendre une nouvelle délibération relative aux indemnités des élus communaux, c'est-à-dire le Maire et les deux adjoints.

Le Conseil Municipal, décide (2 pour et 4 abstentions), de fixer :

- L'indemnité du Maire au taux maximal soit 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- L'indemnité des deux adjoints à 6,60% chacun de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Cette modification demandée par la préfecture est valable à compter du 1^{er} mars 2019.

Questions diverses

CCAS

Une aide ponctuelle a été accordée chez des Gerboréens pour des heures de ménage.

PLUiH

Suite à l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), le cabinet Géostudio a fait un plan de Gerberoy. Sachant que Gerberoy est entièrement préservé par la SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables, ex ZPPAUP), son plan est maintenu en l'état dans le PLUiH.

Parcours patrimoine et sportif

Les panneaux du parcours patrimoine seront posés en mars. Ceux du parcours sportifs sont déjà posés.

PBVF

L'Assemblée générale aura lieu fin mars à La Roche Guyon.

CCPV

Monsieur le Maire fait part de la motion de la CCPV pour la demande de création d'un lycée général à Grandvilliers.

« Belle Ferme »

Un Gerboréen a alerté Monsieur le Maire sur les risques sanitaires envers les Gerboréens suite aux travaux effectués à la « Belle Ferme » par le Groupe Equerre. Monsieur le Maire a donc saisi le propriétaire qui lui a répondu, par écrit, sur la conformité sanitaire de son chantier engageant ainsi sa responsabilité.

Prochain CM

- Commission budget : 22 mars 20h30 (*initialement 5 avril 20h30*)
- Vote du budget : 23 mars 9h30 (*initialement 6 avril 10h30*)
- 24 mai : Salle du Musée
- 5 juillet : Salle du Musée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 40.